

Zeitschrift: Berichte der Schweizerischen Botanischen Gesellschaft = Bulletin de la Société Botanique Suisse

Herausgeber: Schweizerische Botanische Gesellschaft

Band: 26-29 (1920)

Heft: 26-29

Vereinsnachrichten: Rapport de MM. les vérificateurs de comptes de la Société suisse de Botanique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de MM. les vérificateurs de comptes de la Société suisse de Botanique.

Conformément au mandat qui leur a été confié, les soussignés ont vérifié les comptes de la Société suisse de Botanique pour l'exercice 1917—1918, en présence de Mr. le caissier qui leur a fourni tous les renseignements désirables.

Ils ont pointé tous les postes de recettes et de dépenses avec les pièces à l'appui et ont vérifié la balance des écritures; le tout leur a paru dans un ordre parfait, ils proposent donc d'adopter les comptes de Mr. le caissier et de lui en donner décharge, avec remerciements.

Ils estiment, que dans un but d'économie, on pourrait se dispenser de publier dans le bulletin, tout le détail des comptes et de n'en présenter qu'un résumé, c'est une proposition qu'ils se permettent de soumettre à la société.

Neuchâtel, le 12 juillet 1918.

Les vérificateurs des comptes:
Dr. Eug. Mayor. F. Jordan.
